

CONSEIL PORTUAIRE DE PORQUEROLLES

Séance du 09 juin 2021

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 1

TITULAIRES : 10

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'HYERES-LES-PALMIERS,
M. Franck SOULE SUSBIELLES, représentant le personnel de la Métropole TPM,
MM. Fabien VINCENT et Hubert DE VEYLDER, usagers désignés par la Métropole TPM,
Mme Laurence CANANZI et M. Nicolas SALSOU, usagers désignés par la CCIV,
M. Pierre PIRONNEAU, usager désigné par le CDPMEM,
M. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE et Mme Eugénie HALLIDAY, usagers désignés par le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 5

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'HYERES LES PALMIERS,
M. Franck LAUSSEL et Mme Hélène MEGRET, usagers désignés par la Métropole TPM,
M. Jacques VERDINO, usager désigné par la CCIV,
M. Philippe BRIDOUX-MARTINET, usager désigné par le CLUPIPP

POUVOIR (1) :

M. Marc CREUSEFOND donne un pouvoir à M. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE,

INVITES :

Mme Anaïs DELAYGUES, Adjointe spéciale Mairie de Porquerolles,
M. Jan GABRIEL, les bateaux Taxis,
M. Stéphane RENOUX, Luna Set,
M. Gilbert DE VICTOR, Plaisancier,
M. Roger NARBONNE, Commerçant sur l'île de Porquerolles,
Mme Catherine RIDOLFI, SNIP,
MM. Claude MAZZELLA et Serge POLENZANI, FRANPP Paca,
M. Guy HILY et Mme Sabine COLL, FVANE.

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

MM. LE FUR, GARCIA, AUBRY, LAMBERT, CIRAOLO, REMOLEUR, L'HENAFF et Mmes CUESTA, PUJOL et DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de PORQUEROLLES, ouvre la séance à 14h30. Seize membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls treize votes seront exprimés par les membres présents. MM. Philippe BERNARDI, Jacques VERDINO et Philippe BRIDOUX-MARTINET ne voteront pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 6 novembre 2019 – Vote

Monsieur ROUX souhaite la bienvenue au nouveau Directeur des Ports de la Métropole TPM : Monsieur Jean-Philippe LE FUR. Il demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2020

Monsieur CIRAULO annonce que la majorité des usagers proviennent de la Région PACA. En 2020, une baisse significative de 50% de la clientèle étrangère a pu être constatée à cause de la crise sanitaire. Il indique que les chiffres restent constants par rapport à 2019. Il ajoute qu'en terme de passagers transportés par le délégataire, une diminution de 20% est à déplorer. Concernant les autres compagnies maritimes, une baisse de 10% est notée, 106 000 passagers ont été transportés en 2019 et 97 000 en 2020. Ainsi, concernant l'ensemble des compagnies, la diminution du nombre de passagers est de 18%. En terme de recettes, le constat est identique avec la totalité des recettes qui est en baisse de 13,5%. Il ajoute qu'il y a une baisse de 8% sur les redevances de stationnement et d'amarrage, de 21% sur les droits de ports et de 20% sur la station d'avitaillement. Monsieur CIRAULO complète en disant que malgré ces baisses, le bilan établi en 2020 est positif grâce à une diminution des dépenses de fonctionnement.

❖ Rapport d'activité du délégataire 2020

Monsieur CIRAULO annonce que le bilan de l'aire de carénage, en terme de chiffre d'affaires, est de 65 000 € HT. Le résultat du compte d'exploitation est de 14 000€, une fois déduites les charges directes, les charges indirectes et les frais généraux.

❖ Régulation du trafic de passagers

Monsieur AUBRY explique que suite au pic de fréquentation de 2020, plusieurs réunions se sont tenues entre l'autorité portuaire et les bateliers. Un travail de négociation entre les plus importants bateliers est organisé afin d'arriver sur la période des trois premières semaines d'août, les mardis, mercredis et jeudis, à un maximum de 2 000 personnes transportées, et 4 000 autres à la charge du délégataire. Il annonce aussi qu'un projet de charte sera établi, entre la Métropole, la ville d'Hyères, le Parc National de Port-Cros, le délégataire et les bateliers. Il ajoute que certains bateliers ont d'ores et déjà réduit leur fréquentation en juillet et août.

❖ Point activité des bateliers

Monsieur AUBRY explique que la régulation du trafic est faite par les agents assermentés, de la division Police Portuaire. Le capitaine du navire leur annonce dès son arrivée sur le port de Porquerolles les chiffres des passagers transportés et un tableau partagé est rempli chaque jour.

Il indique que des contrôles seront effectués à l'arrivée des navires dont l'activité commerciale n'aurait pas été identifiée et qu'il y aura une possibilité pour l'autorité portuaire de prendre un arrêté de régulation si les règles étaient enfreintes. La loi dite « CLIMAT », est en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale et étendra les pouvoirs de police du Préfet et du Maire, pour prendre des arrêtés drastiques limitant la capacité de charge des sites en surfréquentation. Monsieur FLEURY DE WITTE demande à ce qu'un comptage précis soit effectué car la TLV qui fait son travail comme il faut a perdu 90 000 passagers, alors que les bateliers extérieurs ont augmenté leur capacité. Monsieur ROUX est d'accord avec ce point.

❖ Renouvellement de la certification Ports Propres

Madame CUESTA explique qu'en 2020 un audit de renouvellement a été reconduit pour une durée de trois ans. Elle ajoute que des points forts ont été constatés, tels que des contrôles trimestriels, afin de constater tout écart et le résoudre. Une bonne communication environnementale a été mise en place et le point propre est bien équipé avec des contenants performants. La récupération des eaux pluviales du bassin versant est effectuée afin d'améliorer la qualité des eaux. Elle souligne que le bilan annuel est particulièrement complet, ainsi que le plan d'action dont l'avancement est suivi de manière dynamique. Cependant, des pistes de progrès restent à faire tels que le suivi des déchets portuaires, la signalétique ainsi que la gestion des containers à déchets afin de limiter les erreurs de tri, le suivi des pollutions constatées sur le site, avec des analyses, dans le but d'améliorer les pratiques. Elle ajoute la faisabilité de fermeture du port en cas de pollution importante et qu'il faudrait effectuer des tests de situations d'urgence à réaliser sur l'île, afin de s'assurer que les fiches réflexes sont efficaces et connues du personnel.

Monsieur FLEURY DE WITTE en tant que membre du CLUPIPP, se fait le porte-parole des usagers qui se plaignent du manque de sanitaires et de douches sur l'île. Madame CUESTA explique que cela n'est pas une question de normes sanitaires mais qu'au vue de la limitation de l'eau sur l'île et des autorisations d'urbanisme qui ne sont pas encore possible à ce jour afin de créer d'autres sanitaires, il n'y a, pour le moment, aucune avancée à ce sujet.

Madame CANANZI revient sur le fait qu'il va falloir que cette situation se débloque car cela devient un véritable problème d'hygiène et d'insalubrité. Monsieur GARCIA rappelle que le port de la Tour Fondue est un site classé qui est soumis à l'ABF et la DREAL. Il explique que lorsque le permis de construire a été déposé pour les deux bâtiments de la ZA, il a été clairement demandé à la Direction des Ports de détruire les sanitaires existants, il ajoute que tant que le projet d'aménagement global sur le port tel que le souhaite la DREAL et l'ABF ne sera pas arrêté, de nouveaux sanitaires ne pourront pas être envisagés.

Monsieur ROUX ainsi que Madame CANANZI, concluent en disant que les normes sanitaires de salubrité publique ne sont absolument pas respectées sur l'île, cette problématique est à prendre très au sérieux, et que cela doit absolument évoluer.

Monsieur DE MARCO souhaite souligner deux points qui sont très positifs, les améliorations qui ont été apportées au point propre et la mise en place de cendriers à différents endroits du port. Il faudra se mettre d'accord sur l'enlèvement des cendriers du port et du village afin d'avoir une évacuation recyclable possible. Il demande pourquoi les toilettes de la capitainerie sont cadenassés, Monsieur CIRAULO lui répond que c'est un problème technique, avec une vanne qui est restée ouverte, et pour éviter une importante consommation d'eau, la capitainerie a pris la décision de les fermer en attendant que ces derniers soient réparés.

3. Avancement des travaux et projets

❖ Aménagement du môle central

Monsieur CIRAULO indique que le môle central est désormais nommé Quai Lélia Le Ber. La reprise des enrobés s'est achevée fin novembre. Au mois de janvier a eu lieu la mise en place du mobilier urbain, avec les bancs, les racks à vélo, ainsi qu'une quarantaine de cendriers disposés à différents endroits du port. Il ajoute que la direction des ports est en phase de test pour la mise en

place de la collecte des mégots. La capitainerie a installé un fût dans le point propre afin de les collecter, puis transportés et enfin recyclés. Il ajoute que la Fondation CARMINIAC souhaiterait mettre en place une collecte avec les commerçants de l'île. Monsieur CIRAULO ajoute qu'à terme il faudra qu'il n'y ait qu'un seul fonctionnement.

Madame CUESTA apporte quelques précisions quant à l'harmonisation de la collecte et du tri des déchets. Elle indique que depuis deux ans, un gros travail a été fourni en partenariat avec les services Déchets de la Métropole. Il est prévu dès le mois d'octobre la mise en place d'une nouvelle signalétique et le tri va être amélioré. Il y aura toujours un container pour les papiers et un autre pour le plastique mais désormais on pourra incorporer aux flaconnages tous les autres plastiques. Cela harmonisera les procédures de tri avec toutes les autres régions, qui ont déjà adopté ce format.

Madame CANANZI regrette que les bancs qui ont été installés soient déjà rouillés. Monsieur CIRAULO répond que les bancs ne sont pas rouillés mais que c'est le traitement naturel du bois. Elle déplore que cela vieillisse aussi mal.

❖ Reprise de la voie sous l'Escale

Monsieur CIRAULO indique que la voie sous l'Escale, désormais nommée Quai Marius Goglia, a vu sur le mois de février la mise en place d'un enrobé coloré et d'un pluviail, afin de répondre provisoirement aux problèmes rencontrés depuis des années, tant au niveau de la gestion des eaux de pluie ou du relèvement des ordures. Monsieur RENOUX est très satisfait de ces travaux,

❖ Travaux divers

M. CIRAULO indique qu'au mois de février la réfection du point propre a été réalisée, avec la reprise de la dalle et la mise en peinture de ses murs et du sol avec une peinture appropriée. L'abri SNSM a aussi connu une réfection en peinture.

Comme chaque année à la fin mars, les bouées ont été remises en place dans le bassin sud. Le Maître de port ajoute que fin février, l'ensemble des mouillages (pendilles, chaînes filles et dormantes), des postes du Quai A et de la panne B ont été remplacées. Le Quai L a bénéficié du remplacement de la totalité des lignes (corps morts, chaînes mères, dormantes et pendilles).

Madame RIDOLFI demande s'il y a un projet pour une nouvelle capitainerie sur le port de Porquerolles. Monsieur CIRAULO répond que non. Monsieur RENOUX ajoute qu'il serait judicieux de fabriquer au moins un auvent pour que les touristes puissent se protéger du soleil, car il n'y a aucun abri sur le port. Le Maître de port répond que cela est toujours difficile d'entreprendre les moindres travaux, car Porquerolles étant un site classé, tout doit être validé par l'ABF. Monsieur FLEURY DE WITTE interpelle l'assemblée en soulignant le fait que des voiles d'ombrage peuvent s'enlever et qu'il faudrait demander à l'ABF si cela est possible. Monsieur ROUX demande au Directeur des Ports si la Métropole TPM ne peut pas œuvrer dans ce sens. Monsieur LE FUR atteste qu'il fera le nécessaire pour faire la demande à l'ABF, et si cela est possible, ce projet sera prévu au budget.

4. Sûreté-Sécurité

❖ Mise en place du contrôle d'accès (avril / septembre)

Monsieur AUBRY indique que comme chaque année la mise en place du contrôle d'accès a été effectué pour la période d'avril à septembre. Il explique que cette prestation a été reprise depuis l'été 2016, et que c'est le Préfet du Var qui l'a mise en vigueur en raison des mesures Vigipirate. Ces contrôles d'accès s'effectuent sur les passagers, sur la vente de tickets à quai. Le coût 2021 pour ces contrôles d'accès est de 54 000 € HT. Monsieur AUBRY ajoute qu'il y a un agent sur site le matin et un 2^{ème} agent à partir de 14h30 qui contrôlent les passagers empruntant les navettes du délégataire du service public. Concernant les autres bateliers, le contrôle se fait au port de provenance, soit par les marins, soit par le Capitaine du navire. Début juillet il y aura un changement de prestataire car le marché arrive à terme.

Monsieur VINCENT rappelle à l'assemblée que c'est la TLV qui rémunérait les anciens prestataires. Monsieur AUBRY ajoute que la prestation contrôle d'accès qui était assurée à l'année par la TLV est reprise jusqu'en septembre par l'Autorité Portuaire.

5. ZA Porquerolles

Monsieur GARCIA rappelle que le projet consiste en la rénovation des façades et des toitures des bâtiments A et B. Monsieur DE VEYLDER indique que c'est la Société VAD qui est en charge de tout ce projet et qui organisera une consultation d'entreprises. Les travaux sont prévus sur deux années (2021, pour les travaux de couverture et 2022, pour les travaux de menuiseries et de façades).

6. AOT

❖ Mise en concurrence

Monsieur CIRAULO explique que ce n'est pas vraiment une mise en concurrence mais plutôt une publicité effectuée en fin d'année dernière pour une réponse courant janvier. Cela concerne une demande de 6 postes qui étaient à disposition en vue de la location de navires. Les candidatures vont être dépouillées et seront choisies dans le cadre d'une commission d'attribution.

7. Questions diverses

Monsieur L'HENAFF de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole TPM effectue une présentation concernant le déficit hydrique insulaire. Il explique brièvement le contexte de l'alimentation sur l'île de Porquerolles qui amène à une demande supérieure à l'offre actuelle. Il présente également un descriptif du projet avec un calendrier de réalisation.

Monsieur RENOUX précise qu'il comprend très bien la problématique de l'eau sur l'île mais qu'il souhaiterait que les professionnels ne soient pas verbalisables lorsqu'ils sont dans l'obligation de rincer leur matériel de location (scooter des mers, bateaux, vélos). Monsieur GARCIA rappelle que l'année dernière Monsieur DE VEYLDER s'était retrouvé avec un simple filet d'eau et de ce fait n'avait pas pu faire son travail correctement, Monsieur L'HENAFF avait proposé de mettre un branchement spécifique sur l'aire de carénage, branché directement sur le réseau de la ville indépendamment du port. Monsieur GARCIA répond qu'étant déjà au mois de juin, il ne serait pas raisonnable d'intervenir durant 2 jours avec une tranchée au milieu de la ZA.

Monsieur FLEURY rappelle qu'il y a quelques années il y avait un branchement pour LOCA MARINE, mais que celui-ci a été supprimé et il se demande comment les professionnels vont pouvoir faire pour nettoyer leurs bateaux. Monsieur GARCIA ajoute que cela pourrait être possible en créant un départ spécifique aux commerçants au début du môle central.

Monsieur L'HENAFF rappelle qu'à ce jour l'arrêté à une portée globale et s'applique à tout le monde et à l'ensemble des îles. Monsieur ROUX remercie Monsieur L'HENAFF pour toutes ces explications qui sont très importantes pour le devenir de l'île et espère que le projet se réalisera le jour à court terme. Il propose à Monsieur L'HENAFF de revenir au prochain Conseil Portuaire, pour faire part à l'ensemble des membres de l'évolution de ces travaux. Le Maire est très favorable à ce projet afin de permettre à ce dernier de voir le jour.

Certaines questions ont été posées par les membres du CLUIPP, du SNIP, du YCP et des associations de Porquerolles.

Monsieur CIRAULO annonce que ce sont les mêmes compagnies que celles de l'an dernier qui sont autorisées à débarquer des passagers, et qu'aucune nouvelle compagnie venant de Saint-Cyr n'est prévue.

En attendant les nouveaux aménagements du môle central du port de Porquerolles, l'organisation des files d'attente pour l'ensemble des embarquements de départ de l'île se fera de la même manière que les années précédentes.

Monsieur BERNARDI souhaite évoquer un point concernant les habitants de la Tour Fondue. Les commerçants demandent qu'une grande attention soit apportée aux flux des passagers sur la zone car certains commerçants qui se trouvent sur la partie Est craignent que suivant le flux, leurs commerces ne soient plus fréquentés par les clients qui reviennent de Porquerolles. Il ajoute qu'il faudra prendre soin de consulter les commerçants de la Tour Fondue, au risque que ce port ne soit fréquenté que par des véhicules. Il rappelle qu'en tant qu' élu, il se doit de penser à la vie du village et de la globalité de ses commerces. Monsieur ROUX est entièrement d'accord avec cette requête.

Monsieur RENOUX, qui dispose de places professionnelles sur le port de Porquerolles, interpelle l'assistance car il a appris qu'un monsieur qui n'était pas domicilié à Porquerolles avait pour projet de mettre une tente sur le port et s'insurge contre ce projet. Monsieur CIRAULO répond que dans l'immédiat il est incapable de répondre à cette requête, mais que les services juridiques de la Métropole TPM, répondront à cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROUX remercie l'assemblée et souhaite une belle saison à l'ensemble du Conseil Portuaire, la séance est levée à 16h10.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de Porquerolles

